



## Le calcul des trimestres pris en compte pour la retraite

Par **maxls\_old**, le **23/02/2008** à **18:22**

Bonjour à tous, je viens de prendre ma retraite du régime général à 65 ans. J'ai travaillé, dans ma jeunesse, 4 ans et demi soit 18 trimestres. Et j'ai élevé trois enfants soit 24 trimestres. Ce qui fait un total de 42 trimestres. Or, la Caisse régionale vieillesse me compte 58 trimestres ! Je ne voudrais pas avoir un jour à rembourser un trop -perçu. Quelqu'un a-t-il une idée de ce qui peut motiver cette augmentation des trimestres ou bien s'agit-il d'une erreur pure et simple ? J'hésite à saisir la Caisse mais si je le fais, je ferai part sur ce forum de la réponse que je recevrai..

Par **Iy31**, le **23/02/2008** à **19:41**

Bonjour,

Quelle générosité de la part de votre caisse !!!

Personnellement je ne vois pas le pourquoi du comment !

Etes vous sûre de la totalité de vos trimestres ?

Avez vous bien lu votre relevé de carrière , est ce que les dates de votre travail correspondent ? j 'imagine soit, un allongement de vos dates ou bien un travail supplémentaire qui est noté

En tout état de cause, je vous conseille personnellement de vous mettre en rapport avec la

CRAM qui à solder votre dossier, car en imaginant que celle ci s'aperçoive de l'erreur dans quelques années (qui sait ! ) vous risqueriez d'avoir une somme d'argent importante à rembourser

Merci de nous tenir informés de cette coquille

ly31

Par **maxls\_old**, le **06/03/2008** à **19:23**

bonjour, et merci ,ly31? sperviseur, je reviens vers vous au sujet de mon affaire. Plusieurs personnes me disent de ne pas saisir cette grosse machine qu'est la CRAV. Il n'y aurait que des problèmes à rencontrer. En tout état de cause, l'action en recouvrement des trop payés est soumise à une prescription de deux ans. S'agissant d'une toute petite retraite, l'enjeu n'est d'ailleurs pas important. Je ne sais que faire.

Depuis, j'ai découvert autre chose : le salaire de base est la moyenne arithmétique des années de référence. Mais si l'une ou l'autre de ces années, nous n'avons travaillé qu'un mois (par exemple), la CRAV n'annualise pas ce salaire. La moyenne s'en trouve pénalisée. C'est mon cas. Cela peut-il s'expliquer ? Merci de vos lumières.